



Pour la mise à jour de notre fichier, merci de renseigner toutes les rubriques ci-dessous.

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

BULLETIN D'ADHÉSION

Rappel : la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2018 ou 2019, selon la date de votre paiement.

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

NOM usuel..... Prénom

NOM de naissance.....

Année de naissance

Adresse personnelle

N° Rue

Code postal Commune

Adresse Courriel

Tél. Personnel Portable

Adhérent(e) l'année précédente ? OUI NON

Avez-vous changé d'adresse ? OUI NON

Département d'exercice Rectorat

Activité : Médecin de secteur Médecin territorial
Médecin conseiller technique Médecin de prévention
Médecin universitaire Médecin détaché

Cotisations :

Non titulaire : 85 € Stagiaire : 85 €

Disponibilité : 75 € Congé parental : 75 €

Congé longue maladie ou longue durée : 75 €

Titulaire 2^{de} classe : - jusqu'au 4^{ème} échelon inclus : 112 €

- du 5^{ème} au 9^{ème} échelon : 132 €

Titulaire 1^{ère} classe, Hors classe ou médecin conseiller technique :

- du 1^{er} au 5^{ème} échelon : 145 €

- hors échelle (HEA, HEB) 165 €

Retraité : 85 €

Bulletin à renvoyer à la trésorière :

SNMSU-UNSA Éducation
Dr. F. RANCINAN
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

(Chèque à rédiger à l'ordre du SNMSU ou virement sur notre compte numéro IBAN : FR76 1010 7001 1800 3160 4315 185)



Facilités de paiement : pour étaler votre paiement, vous pouvez établir deux chèques à l'ordre du SNMSU, datés du jour de votre adhésion.

Préciser au recto et au crayon la date de dépôt souhaitée pour votre 2^{ème} chèque.